L'ÉVALUATION DE DÉPART

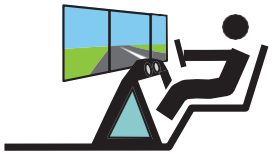
est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau.
Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



OSCAR

Pour évaluer 6 FACULTÉS



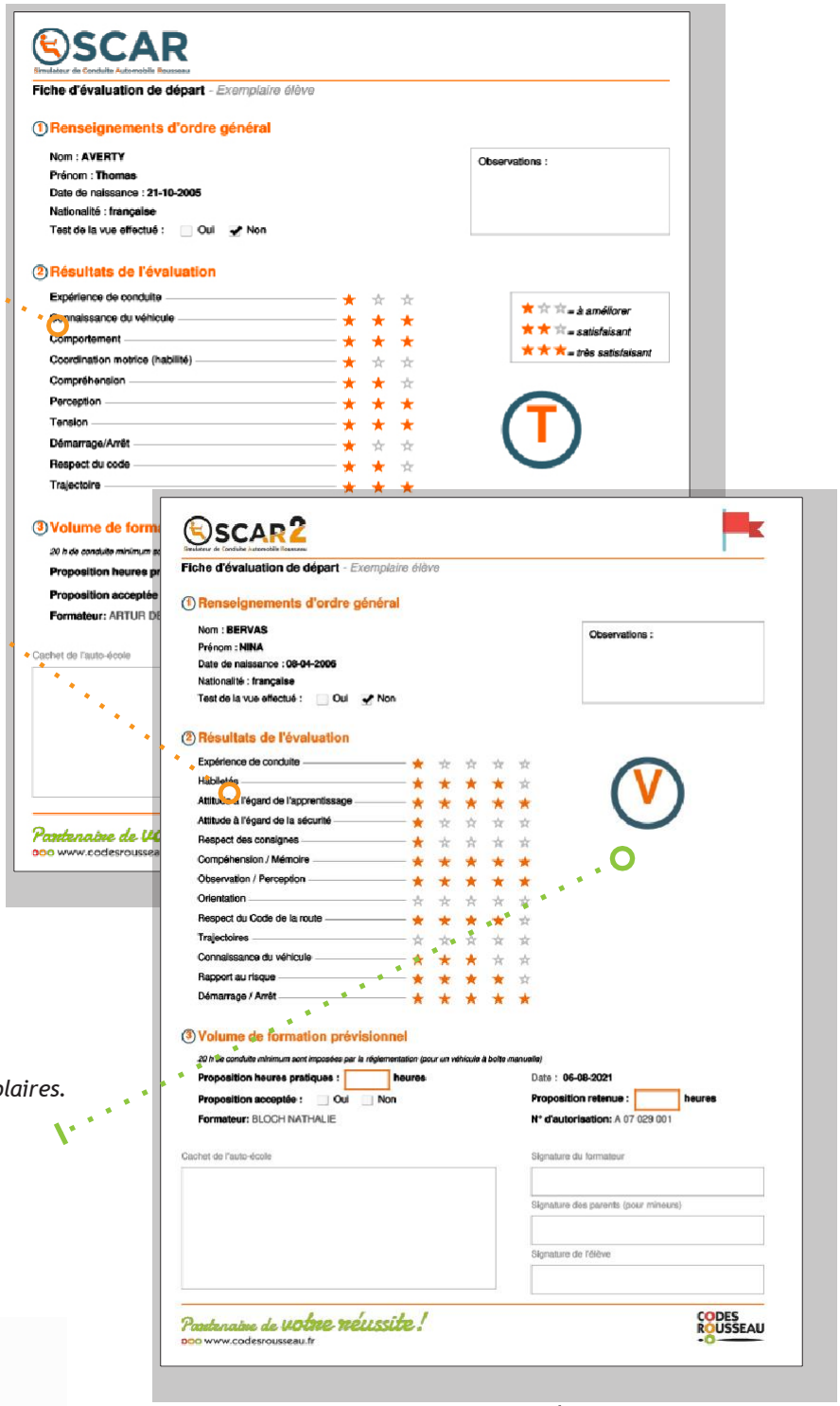
OSCAR2

Pour évaluer 13 FACULTÉS

Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée





OSCAR

Fiche d'évaluation de départ - *Exemplaire élève*

① Renseignements d'ordre général

Nom : AVERTY
Prénom : Thomas
Date de naissance : 21-10-2005
Nationalité : française
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☑ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite ★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule ★ ★ ★
Comportement ★ ★ ★
Coordination motrice (habilité) ★ ☆ ☆
Compréhension ★ ★ ☆
Perception ★ ★ ★
Tension ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt ★ ☆ ☆
Respect du code ★ ★ ☆
Trajectoire ★ ★ ★

★ ☆ ☆ = à améliorer
★ ★ ☆ = satisfaisant
★ ★ ★ = très satisfaisant

T

③ Volume de form…

20 h de conduite minimum …
Proposition heures pr…
Proposition acceptée
Formateur: ARTUR D…

Cachet de l'auto-école

Partenaire de V…
www.codesrousse…

OSCAR2

Fiche d'évaluation de départ - *Exemplaire élève*

① Renseignements d'ordre général

Nom : BERVAS
Prénom : NINA
Date de naissance : 08-04-2006
Nationalité : française
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☑ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite ★ ☆ ☆ ☆ ☆
Habiletés ★ ★ ★ ★ ☆
Attitude à l'égard de l'apprentissage ★ ★ ★ ★ ★
Attitude à l'égard de la sécurité ★ ☆ ☆ ☆ ☆
Respect des consignes ★ ☆ ☆ ☆ ☆
Compréhension / Mémoire ★ ★ ★ ★ ★
Observation / Perception ★ ★ ★ ★ ★
Orientation ☆ ☆ ☆ ☆ ☆
Respect du Code de la route ★ ★ ★ ★ ☆
Trajectoires ☆ ☆ ☆ ☆ ☆
Connaissance du véhicule ★ ★ ★ ☆ ☆
Rapport au risque ★ ★ ★ ★ ☆
Démarrage / Arrêt ★ ★ ★ ★ ★

V

③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : ☐ heures
Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non
Formateur: BLOCH NATHALIE

Date : 06-08-2021
Proposition retenue : ☐ heures
N° d'autorisation: A 07 029 001

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

Partenaire de votre réussite !
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat

☐ *Résultat imprimable en deux exemplaires.*

Le résultat est donné sous la forme d'**une lettre** correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.



Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

STAGES DE CODE

Par un enseignant diplômé

Organisés à chaque vacance scolaire

Dates disponibles en agence

STAGES CODE VISIO

Par un enseignant diplômé

Les dates disponibles sont indiquées sur le site internet sur la page stage code « Choisir une date ».

COURS DE CODE

Par un enseignant diplômé

Thèmes et inscriptions : Renseignement auprès de ton conseiller

Thématiques traitées : Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite - L'influence de la fatigue sur la conduite - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée - Les usagers vulnérables - La pression sociale - La pression des pairs

Catégorie B du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

1. ***Une évaluation préalable avant l'entrée en formation.***

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques vos capacités cognitives en situation et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée soit sur ordinateur et dure 45 minutes soit en voiture et dure environ 55 minutes.
Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation.

Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et de 13 minimum si vous désirez suivre votre apprentissage sur un véhicule muni d'une boite de vitesses à embrayage automatique.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

2. Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entrainer pour l'épreuve d'examen. Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

3. Une formation pratique progressive et adaptée

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

4. Un livret numérique dématérialisé

L'utilisation systématique du livret d'apprentissage numérique comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, vous devrez présentez votre attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC).

Le déroulement de l'épreuve théorique

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 16 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.
L'examen est organisé par des organismes privés agrées par L'État.
Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle, certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.
L'épreuve se déroule dans les locaux d'un organisme agrée de votre choix (SGS, La Poste, Coden'go....) moyennant la somme de 30 €.
Une pièce d'identité et la convocation sont nécessaires lors de l'examen.
L'examen se passe dans des salles collectives avec des tablettes.
Chaque candidat répond à une série aléatoire de 40 questions.
Il vous faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.
Le résultat vous est transmis par mail le jour même.
Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après

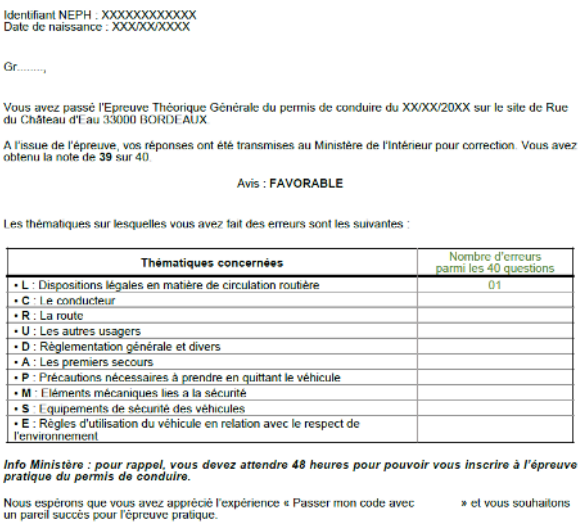
A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS

Des séances ETG spécifiques peuvent être organisées pour les candidats :

- sourds ou malentendants.
- présentant des difficultés particulières les empêchant de passer l'épreuve classique. Un certificat médical sera nécessaire.
- non francophones (présentant de réelles difficultés de compréhension).
- en milieu carcéral.

Nota : Les demandes d'ETG pour les non francophones et les personnes handicapées (DYS) font l'objet d'une vérification particulière par le responsable de l'unité Éducation Routière afin de limiter d'éventuels abus.



Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• **L** : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• **C** : Le conducteur	
• **R** : La route	
• **U** : Les autres usagers	
• **D** : Règlementation générale et divers	
• **A** : Les premiers secours	
• **P** : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• **M** : Eléments mécaniques lies a la sécurité	
• **S** : Equipements de sécurité des véhicules	
• **E** : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Pour cette épreuve l'examen théorique est obligatoire.

Avant le début de l'examen, l'examinateur contrôlera votre pièce d'identité ainsi que votre livret apprentissage (en cas de conduite accompagnée).

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3		
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers							
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité							
Sous-totaux		0	8	15		0,5	0,5	0,5
Conduite économique et respectueuse de l'environnement		0						
Courtoisie		+1						
		Total général		25,5				

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible sur votre espace rendez-vous Permis.

City'Zen

Ecole de Conduite Citoyenne

ORGANISATION DES COURS DE CONDUITE VOITURE

Cours de conduite possible le Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h à 19h et le Samedi de 8h à 13h.

L'élève se rend à l'auto-école à l'heure de son RDV, où l'enseignant le rejoindra.

Le déroulé d'une leçon = 5 minutes installation et évaluation statique, 5 minutes évaluation dynamique, 40 minutes de cours (méthodes pédagogiques adaptées au besoin de l'élève : explication, démonstration, guidage, application, répétition), 5 minutes évaluation finale et 5 minutes bilan de la leçon.

Toute leçon non annulée au moins 24h à l'avance est dûe, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Les leçons sont individuelles, mais nous acceptons les élèves en écoute pédagogique, avec consentement de l'élève conducteur.

Sur demande exceptionnelle, nous pouvons récupérer et/ou déposer les élèves à leur domicile et/ou au lycée, mais selon le planning nous serons dans l'obligation d'écourter la leçon pour être à l'heure à la suivante.

Les leçons de conduite peuvent se faire sur boîte manuelle ou boîte automatique.

Equipe pédagogique de 5 enseignants, un enseignant vous sera dédié pour le suivi de votre formation, un examen blanc de conduite sera organisé afin de vous préparer au mieux à l'examen. Votre date ne sera confirmée que si le niveau requis a été atteint ; si ce n'est pas le cas, la date d'examen sera reportée et des solutions pourront vous être proposées : conduite supervisée / conduite en boîte automatique / heures supplémentaires.

ORGANISATION DES COURS THEORIQUES

Code en ligne

Stage code (organisé pendant les vacances scolaires)

Visio stage code (dates disponibles sur le site internet)

City'Zen
Ecole de Conduite Citoyenne

ENJEUX PERMIS A1 ET A2

Catégorie A1, A2 du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Le déroulement de l'épreuve théorique

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique générale, le Code.

DÉROULEMENT

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité.

Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Le code de la route ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien le français.

Seuls les candidats sourds ou malentendants peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.

Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• **L** : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• **C** : Le conducteur	
• **R** : La route	
• **U** : Les autres usagers	
• **D** : Règlementation générale et divers	
• **A** : Les premiers secours	
• **P** : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• **M** : Eléments mécaniques lies a la sécurité	
• **S** : Equipements de sécurité des véhicules	
• **E** : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- La première : hors circulation ;
- La seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer				X				
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes					X			
Appréhender la route								
Prendre l'information				X				
Adapter son allure aux circonstances				X				
Appliquer la réglementation					X			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X			
Maintenir les espaces de sécurité					X	1	1	1
Sous-totaux			0	6	15	1	1	1
Courtoisie			+1					
			Total général		25			

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (1)

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant ce lien http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire avec votre numéro NEPH, 48 heures après.

City'Zen

Ecole de Conduite Citoyenne

ORGANISATION DES COURS DE CONDUITE MOTO

Cours de conduite possible le Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h à 19h et le Samedi de 8h à 13h.

L'élève se rend à l'auto-école à l'heure de son RDV, où l'enseignant le rejoindra.

Toute leçon non annulée au moins 24h à l'avance est due, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Vous irez ensuite soit au MIN de Cavaillon si c'est pour une leçon plateau, soit en circulation.

Sur le plateau maximum 4 élèves, 1 élève par moto

En circulation, 3 élèves maximum, 1 élève par moto.

Pensez à venir avec votre équipement moto : Casque au norme, gants aux normes, chaussures montantes sinon l'enseignant ne pourra pas vous accepter au cours.

ORGANISATION DES COURS THEORIQUES

Code en ligne

Stage code (organisé à chaque vacances scolaires)

Visio stage code (dates disponibles sur le site internet)

CITY'ZEN — MOTO-ÉCOLE CAVAILLON

CONDITIONS D'ACCÈS À LA PISTE MOTO ET MATÉRIEL
Formations AM, A1, A2, A et L5e

1. Coordonnées de l'établissement

Agence : Moto-école City'Zen — 155 avenue Maréchal Joffre, Cavaillon

Téléphone : 04 86 69 50 02

Conseiller administratif : Dylan A.

Référent pédagogique moto : David A.

2. Localisation et accès à la piste

Adresse de la piste : MIN (Marché d'intérêt national) de Cavaillon, 92 avenue Pierre Grand, Cavaillon

Distance depuis l'agence : Environ 1,5 km

Temps de trajet estimé : Environ 3 minutes

Stationnement : Un parking est à la disposition des stagiaires sur le MIN.

Nombre de pistes : 1

Restauration : Un restaurant se trouve à proximité, à environ 100 mètres.

3. Horaires d'accès

Du lundi au vendredi : 8 h 00 à 19 h 00

Samedi : 8 h 00 à 13 h 00

4. Matériel pédagogique et véhicules

- 2 Honda CB500
- 1 BMW G 310
- 3 Kawasaki Z500
- 1 BMW F 900 R
- 1 Yamaha 125 cm^3
- 2 scooters Peugeot Kisbee pour la formation AM

5. Organisation des formations sur piste

Lors des séances de formation plateau, chaque élève dispose d'une moto : un élève par moto.

La piste peut être utilisée par plusieurs moto-écoles. En cas de partage de la piste et d'attente entre les exercices pratiques, ce temps est consacré à la révision des questions et connaissances liées à la conduite d'un deux-roues.

Disponibilité exceptionnelle de la piste

La piste peut être temporairement inaccessible lors d'événements exceptionnels, notamment pendant la Foire de Cavaillon au mois de novembre.

Catégorie BE du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.
L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.
Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Le déroulement de l'épreuve théorique

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique générale, le Code.

DÉROULEMENT

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité. Vous vous rendez directement sur le lieu de l'examen, vous pouvez choisir votre centre d'examen (liste disponible en agence)

Les résultats vous sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Le code de la route ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien le français.

Seuls les candidats sourds ou malentendants peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet. Des séances non francophones sont organisées régulièrement

Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• **L** : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• **C** : Le conducteur	
• **R** : La route	
• **U** : Les autres usagers	
• **D** : Règlementation générale et divers	
• **A** : Les premiers secours	
• **P** : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• **M** : Eléments mécaniques lies a la sécurité	
• **S** : Equipements de sécurité des véhicules	
• **E** : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

– la première : hors circulation ;

– la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

– emprunter des routes droites, négocier des virages ;

– changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;

– réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

– dépasser et croiser des véhicules ;

– quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;

– prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie au volant			+1					
	Total général							

Le résultat de votre examen sera disponible sur le site RDV Permis avec votre numéro NEPH, 24 heures après. Le jour de l'examen, l'élève doit se rendre directement au centre d'examen, 348 chemin du pont blanc 84270 Vedène. Veuillez vous munir de votre pièce d'identité.

City'Zen

Ecole de Conduite Citoyenne

ORGANISATION DES COURS DE CONDUITE REMORQUE

Cours de conduite possible du Lundi au Vendredi de 9h à 16h.

L'élève se rend directement au MIN de Cavaillon où se déroulera sa formation.

Toute leçon non annulée au moins 24h à l'avance est due, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Sur le plateau maximum 4 élèves

En circulation, 4 élèves maximum

Pensez à venir avec vos gants !

ORGANISATION DES COURS THEORIQUES

Code en ligne

Stage code (organisé à chaque vacances scolaires)

Stage code en visio (dates disponibles sur le site internet)

City'Zen
Ecole de Conduite Citoyenne

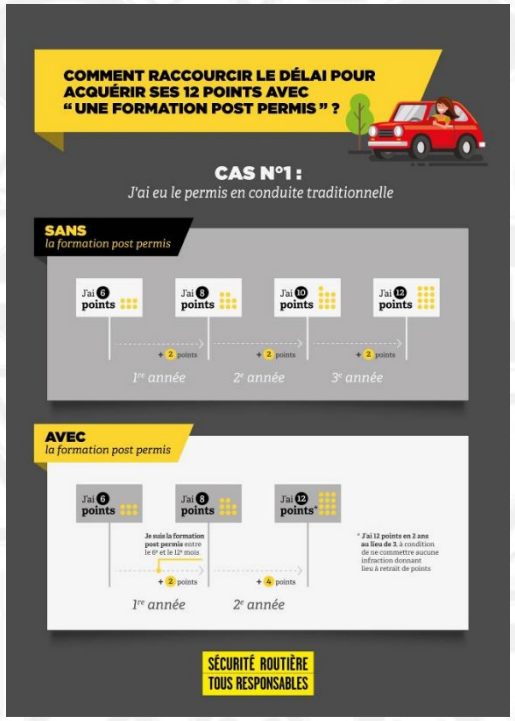
FORMATION COMPLEMENTAIRE « POST PERMIS »

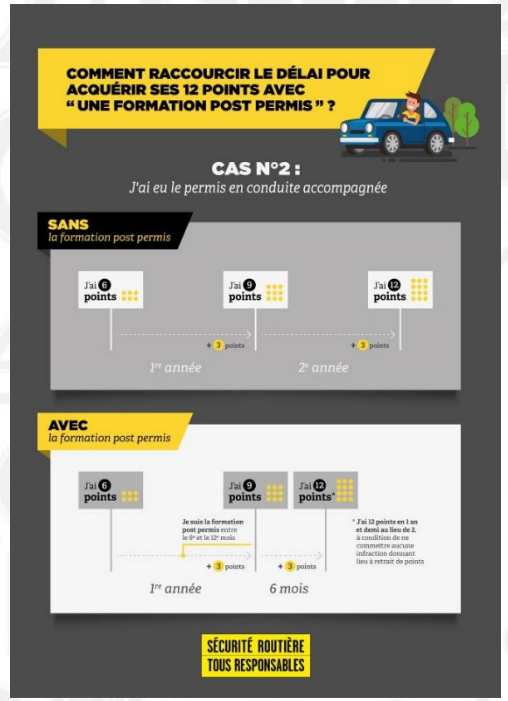
Plus de renseignements auprès de votre conseiller/ère

Accéder plus rapidement au capital de 12 points sur votre permis :

- ✓ en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles,
- ✓ en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée

sous réserve de ne pas avoir été condamné pour une infraction ayant retiré des points sur votre permis de conduire.





LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET SUPERVISÉE

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1. Tu *AUGMENTES* tes chances de *REUSSITE* à l'examen
2. Ta *PERIODE PROBATOIRE* ne sera que de *2 ANS* au lieu de 3 ans
3. Tu *RECUPERES 3 POINTS PAR AN PENDANT 2 ANS* au lieu de 2 pendant 3 ans
4. Tu *BENEFICIES* de *TARIFS REDUITS* sur ton assurance auto jeune conducteur

CS CONDUITE SUPERVISÉE

1. Tu vas acquérir un *MAXIMUM D'EXPERIENCE ET DE CONFIANCE* au volant avant l'examen
2. Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à *CONSOLIDER TES ACQUIS* plus librement et à moindre coût
3. Tu n'as *PAS DE KILOMETRAGE MINIMUM OBLIGATOIRE*

City'Zen
Ecole de Conduite Citoyenne

City'Zen

Ecole de Conduite Citoyenne

Au sein de l'auto-école City'Zen Cavaillon, Madame **COURTILLAT Emilie**
a été nommé **REFERENT HANDICAP**

Elle a été formée au sein même de l'auto-école grâce aux différents documents que nous vous avons joins en annexe. Ces documents sont mis à disposition de Madame Courtillat et des salariés à l'accueil.

Selon le handicap, nous pouvons former les élèves au sein de l'auto-école City'Zen, notamment en boîte automatique. Si l'élève a besoin d'un véhicule équipé, nous le redirigeons vers différentes auto-écoles dont la liste est disponible à l'agence.

Afin de renseigner aux mieux ces élèves et les aider pour leur financement, nous avons construit un réseau avec l'AGEFIPH, CAP EMPLOI, la Mission locale et Pôle emploi.

ACCUEIL : L'accueil et l'accès à la salle de code sont accessible aux personnes à mobilité réduite ; les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés. Notre bureau d'accueil est équipé d'un accès PMR.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Véhicule à boîte automatique.

MOYENS HUMAINS : Madame Courtillat Emilie a été formé pour l'accueil, le renseignement, les conseils à donner aux personnes en situation de handicap. Elle a été nommé « référent handicap » au sein de l'auto-école, cette information apparaît sur notre site internet, dans notre classeur label disponible à l'accueil et sur un affichage dans la vitrine à l'accueil.

Possibilité de bénéficier d'épreuves ETG spécifiques DYS à la DDT de Vedène :

348 CHEMIN DU PONT BLANC 84270 VEDENE

Un problème pendant ma formation ?

D'abord et avant tout, en parler **avec votre Formateur et/ou Conseiller,** il fera en sorte d'apporter une solution et, dans tous les cas, il fera remonter ce point au suivi qualité de l'organisme pour un traitement optimal et adéquat.

S'il n'est pas possible de communiquer **avec votre Formateur et/ou Conseiller,** (litige personnel avec lui, incompréhension, manque d'écoute ...), vous avez plusieurs options possibles :

- Mail à la Direction : ecconduiteetformation@gmail.com à l'attention de la gérante de l'auto-école, une réponse vous sera donnée dans un délai de 15 jours.

- L'organisme est déclaré auprès de la Préfecture de :

  VAUCLUSE

  C'est également un interlocuteur pertinent en cas de litige important (Direccte)

- Si vous avez demandé une prise en charge auprès de l'un des financeurs de la formation professionnelle, il va de soi que vous pourrez trouver une assistance auprès de cette structure.

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole de Conduite **City'Zen**. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'école de conduite **City'Zen** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'Ecole de Conduite **City'Zen** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- Respect des horaires d'ouverture de l'école de conduite **City'Zen**
- Respect envers le personnel de l'Ecole de Conduite **City'Zen**
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à hauts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'Ecole de Conduite **City'Zen**, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Il est demandé à l'élève de suivre assidûment tous les cours et programmes prévus à cet effet, dans le respect du calendrier des séances de formation établi avec l'école de conduite **City'Zen**.

Les moyens et consignes de sécurité seront mises en œuvre selon la signalétique figurant dans l'école de conduite **City'Zen** (extincteurs, plan d'évacuation, alarme incendie ...)

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 4 : Aucun accompagnant n'est autorisé dans les salles de cours à l'exception des Rendez-vous Pédagogiques.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilités de réussir, à terme, son examen théorique général.

Article 6 : La formation au Code étant accessible durant toutes les heures d'ouverture de l'école de conduite, il est précisé, eu égard au nombre de places limité et défini par arrêté préfectoral, que l'école de conduite se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de code si l'effectif est atteint.
En tout état de cause et pour permettre un accès de tous aux salles de cours, le nombre d'heures de formation au Code est limité à deux heures par demi-journée et par élève.

Article 7 : Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance sera due. Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifiés. Lorsque l'Ecole de conduite **City'Zen** n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pu en informer l'élève 48 heures ouvrables à l'avance, elle sera tenue, sauf cas de force majeure, à lui fournir une contrepartie financière égale à la leçon de cours non assurée, ou de lui proposer un report du cours, au choix de l'élève.
Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture de l'Ecole de conduite.

Article 8 : Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les séances de code.

Article 9 : Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est formellement interdit.

Article 10 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'Ecole de Conduite **City'Zen** (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 11 : Le livret d'apprentissage AAC est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève ou son tuteur.

Article 12 : Les horaires d'accès à la salle de code sont affichés au sein de l'école de conduite **City'Zen**.
Les cours théoriques comprennent des entrainements au code et des cours thématiques sur la sécurité routière dispensés par un enseignant diplômé. Les entrainements au code peuvent se faire en salle ou à distance (Web Code).
En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- 5 à 10 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 minutes de conduite effective et de cours
- 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 13 : L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la préfecture à l'Ecole de Conduite **City'Zen**.

Article 14 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation ;
- Que le compte apprenant soit soldé 8 jours ouvrables avant la date d'examen.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré l'avis défavorable du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra accompagner à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec et sauf motif légitime, un accord de mise à niveau sera proposé à l'élève conformément aux conditions générales de vente.

Article 15 : L'Ecole de Conduite **City'Zen** a, vis-à-vis de l'élève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 16 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive de l'Ecole de Conduite **City'Zen**.

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou, s'il est mineur, à son représentant légal.
En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celle des autres élèves, l'Ecole de conduite **City'Zen** pourra, avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès de ses locaux à l'auteur des faits précités.

☐ Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les conditions.
☐ Je reconnais avoir reçu un exemplaire de mon contrat de formation et en accepte les conditions générales de vente.
☐ Je reconnais avoir pris connaissance du programme de formation et être en possession du livret d'apprentissage ou de son accès web numérique.
☐ **Pour les 2 Roues :** J'ai pris connaissance de l'équipement minimum obligatoire en cours et en examen et en accepte les conséquences.

Signature de l'élève Précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature du représentant légal pour les mineurs Précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature du (des) accompagnateur(s) si différent du représentant légal Précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature du responsable de l'Ecole de conduite **City'Zen**